

Un requérant fait partir en fumée le « pavillon des Verrières »

Jeudi matin (10 avril), il était environ 11h lorsque de gros moyens d'intervention ont fait leur entrée, toutes sirènes hurlantes, dans le village des Verrières. Direction la montée des Cernets et plus précisément la cabane forestière et la place de pique-nique du « pavillon ». En cause, un incendie en train de ravager ce lieu estival hautement apprécié des habitants.



« Il y a le pavillon au nord et la Mala-combe au sud. Ce sont les deux endroits les plus courus du village durant les beaux jours », indique Daniel Galster, président du Conseil communal. Des beaux jours qui arrivent mais... la cabane n'est plus ! Il ne reste que des ruines de bois carbonisé aujourd'hui. Et pour cause : un ressortissant égyptien de 23 ans, logé au centre d'accueil des Cernets, lui a mis le feu hier matin, indique la police neuchâteloise. Une patrouille de gendarmerie est intervenue sur place à la suite d'un signallement concernant un individu causant des dommages au mobilier routier, en arrachant des piquets à neige.

On a évité le pire

Les gendarmes ont constaté un début d'incendie touchant « une cabane en bois » (le fameux pavillon). Un individu quittant les lieux a été interpellé. La patrouille a immédiatement alerté les pompiers. Le requérant mis en cause a été conduit à Neuchâtel et placé en garde à vue. Entendu par les enquêteurs, il a reconnu être l'auteur de l'incendie. Au terme de la procédure, une ordonnance pénale lui a été délivrée par le Ministère public. Une plainte pénale a été déposée par la commune, propriétaire des lieux.

Kevin Vaucher

Label Intégration CNIP Baud aux Verrières primé

Le 2 avril dernier, lors d'une cérémonie organisée dans une entreprise du canton, le Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP), en collaboration avec l'OAI-NE, a remis le Label Intégration 2024 aux entreprises qui ont mis en place des stages en faveur de personnes en situation de réinsertion qui ont suivi une formation dans l'un de ses ateliers afin de consolider leurs compétences.

Vingt entreprises ont été récompensées et mises à l'honneur lors de cette manifestation dont l'entreprise Baud aux Verrières.

Un prix pour les entreprises formatrices
Depuis quelques années, le CNIP propose à son partenaire AI de for-

mer des assurés avec l'objectif d'obtenir une AFP ou un CFC. Ce cursus s'adresse autant aux personnes qui réalisent une formation initiale qu'aux personnes en reclassement. Ces formations, dans les domaines de la mécanique, de la logistique, du contrôle qualité et du polissage, se déroulent en deux temps.

Le CNIP, qui a obtenu l'autorisation de former dans les domaines susmentionnés, engage l'apprenti pour la première partie de sa formation (durée variable en fonction de la qualification).

Puis, une entreprise reprend le contrat pour la deuxième partie de la formation. Pendant cette période, le CNIP continue de coa-

Environnement

Une nouvelle passerelle pour marquer la fin de la revitalisation du Bied de Môtiers

La semaine dernière, les autorités cantonales et communales de Val-de-Travers ont inauguré une nouvelle passerelle enjambant le Bied de Môtiers. La pose de l'ouvrage constitue la dernière étape des projets conjoints de la Commune et du Canton, en matière de protection contre les crues et de revitalisation de la Vieille-Areuse et du Bied.

Par [Gabriel Risold]

Peut-être a-t-elle accueilli ses premiers promeneurs le week-end dernier, même si la météo était moins radieuse que lors de son inauguration, jeudi dernier ? Depuis une semaine, la passerelle piétonne du Bied de Môtiers, à la hauteur du terrain de football, est désormais ouverte au public.

Cette dernière avait été posée le 24 mars et a été officiellement inaugurée par les autorités de la Commune de Val-de-Travers et du Canton, le 10 avril. Comme l'a rappelé Eric Sivignon, conseiller communal en charge du dicastère du territoire, de l'énergie et de la mobilité (DTEM), il s'agissait du tout dernier élément relatif à un projet débuté pour la commune en 2016 et un crédit pour la protection contre les crues de la zone industrielle de Môtiers.

Un projet qui, en réalité, en constituait deux, avec ses synergies ténues avec celui du Canton de la revitalisation de la zone de la Vieille-Areuse et du Bied de Môtiers.

Nous pouvons être fiers de ce projet en raison de la bonne collaboration et d'avoir transformé deux buts en un seul projet
Laurent Favre, conseiller d'État

En Môtisan de naissance et fin connaisseur des lieux, le conseiller d'État Laurent Favre a salué l'aspect pionnier de cette réalisation permettant plus de confiance économique

d'une part et plus de qualité en termes de biodiversité de l'autre. « Nous pouvons être fiers de ce projet en raison de la bonne collaboration et d'avoir transformé deux buts en un seul projet », a estimé le chef du Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE).

Excellents premiers retours
Pour rappel, ces « deux projets en un », comme l'avait dit Laurent Favre lors de leur lancement en 2022, consistaient, premièrement à protéger des crues la zone d'activité économique de Môtiers avec la création de deux digues, un élargissement de l'Areuse et l'aménagement d'un ouvrage de surverse en cas de crue exceptionnelle. Parallèlement, certains matériaux du premier chantier allaient servir à revitaliser le secteur de la confluence entre l'Areuse, la Vieille-



Areuse et le Bied de Môtiers, pour recréer des habitats favorables aux oiseaux, à la faune terrestre et aquatique. Le chef du DTEM a lui aussi souligné l'excellente collaboration et les synergies avec le Canton et également avec les propriétaires fonciers « qui ont compris les enjeux et joué le jeu », en mettant certains terrains à disposition.



Chancellerie d'État

ponts et chaussées. « Nous attendons quatre ans pour un suivi après de tels travaux », note Myriam Robert, ajoutant que déjà des bécassines ont été observées par des ornithologues. Même s'il est difficile de planifier l'impact d'une revitalisation sur un espace, la cheffe de l'OEDN relève qu'il s'agit d'une « bonne surprise » et que la nature reprend ses droits très vite. Une biodiversité revigorée dont les promeneurs pourront se rendre compte et contempler en empruntant cette passerelle et également en se rendant au promontoire à la confluence du Bied et de l'Areuse. « Une belle promenade », comme l'a recommandé le conseiller d'État, Laurent Favre, en saluant une passerelle en bois indigène pour qu'elle soit « la plus durable possible ». À l'instar de l'ensemble de ces deux projets, en somme.

Oreste Pellegrini et Lucie Milanov Une performance « frondeuse » de haut vol

Oreste Pellegrini, l'artiste connu du Val-de-Travers, Valtraversin d'adoption depuis 1995, poursuit son œuvre de « résistant ». Envers et contre tout ! Imbiba de l'esprit frondeur des gens d'ici, en collaboration avec Lucie Milanov, il vient de réaliser une véritable performance. En lien étroit avec le viaduc de Saint-Sulpice. Une performance de haut vol...

De la liberté de l'art ! À l'heure de la restriction de nos libertés échappe-t-il à ce courant ? Etienne Barillier avait, en son temps, posé l'affirmation : « La politique est l'art du possible. Quant à la culture, c'est l'art d'élargir le champ du possible ». Oreste Pellegrini et Lucie Milanov viennent d'élargir le champ de possibles !

Celles et ceux qui connaissent Oreste le savent, « une immense et intense sensibilité dans une carapace de pierre... ». À l'image de ses créations, de son œuvre, de sa démarche. Ses vitraux par exemple... Avec Oreste, ce n'est pas la lumière qui vient aux vitraux, ce sont les vitraux qui vont à la lumière. Inversion toute simple à laquelle il fallait penser pour donner, mieux et davantage de couleurs à l'environnement,

à la vie. Ses vitraux insérés dans des cadres de bois, soutenus par un bloc de béton, sont désormais déplaçables au gré de l'heure du jour, de la météo, de la provenance du soleil. Nul doute que Lermite aurait apprécié.

L'essentiel est ailleurs encore. Depuis tout jeune, Oreste a un rapport particulier à l'eau. Avec son père, ils remontaient l'Areuse pour pêcher. En mémoire à cette période, ses créations accrochées aux parois des gorges, il y a plusieurs années. Rapport à l'eau, pas seulement celle qu'il aime troubler, mais celle des sources offertes par la nature. Les sources et leurs mystères, les sources et leurs énergies, les sources qui fascinent, les sources et leur pouvoir de guérison « magico-religieuse » qui remonte aux Celtes. Le retour aux

Le duo Tomek / Lecerf met un « KO national » aux rodenticides

Il y a un an, le Courrier mettait à jour plusieurs cas de maltraitances et de disparitions de chats à Couvet. Dans cette ambiance malsaine, du poison avait été retrouvé près d'un parc pour enfants. SOS Chats Noiraigue avait alors posé sur la table le sujet des rodenticides. Ces produits utilisés pour lutter contre les rats et les souris contiennent effectivement une substance active anticoagulante toxique pour les animaux et les êtres humains. Après des mois de bataille, la Suisse a décidé d'interdire la vente de rodenticides aux privés à partir du 1^{er} avril 2025 !

« C'est très fort pour SOS Chats Noiraigue d'arriver à faire changer une loi. Aujourd'hui, on a juste envie d'ouvrir une bouteille de champagne », savourait la présidente de l'association valloisienne Tomi Tomek lorsqu'elle a appris la nouvelle, ces derniers jours. « C'est la suite de l'histoire de la mort aux rats de Couvet que le Courrier avait mise en lumière à travers plusieurs articles. C'est donc aussi grâce à vous que les choses ont bougé ! »

Pétition forte de 18'000 signatures

« Romain Lasseur nous a fourni énormément d'informations concrètes tout au long de notre année de bataille. C'était long et je n'y croyais presque plus », avoue Tomi Tomek qui a pu compter sur le soutien de sa vice-présidente Aurélie Lecerf. Une pétition signée par plus de 18'000 personnes était venue renforcer l'assise populaire en cours de route.

« En discutant avec d'autres protecteurs des animaux, on a appris qu'eux aussi avaient connu des histoires où des chats, des chiens, des lapins ou des renards avaient été tués à cause de rodenticides. » Cette fois, le KO est dans l'autre camp, pour le plus grand plaisir de SOS Chats Noiraigue.

Encore un peu de travail à faire

Bien que la loi sur la vente de rodenticides aux privés ait été modifiée au 1^{er} avril 2025, les choses mettent du temps à évoluer, tout comme les mentalités. « Il y a quelques jours, un sympathisant nous a envoyé une photo avec des produits rodenticides en vente dans un supermarché de Schönbühl. Nous avons contacté le gérant qui n'était pas du tout au courant de l'évolution de la loi. Il nous a promis de se mettre en règle dans les deux semaines, ce que nous vérifierons », évoque Tomi Tomek. Dans la pratique, il existe une période de transition durant laquelle il est possible d'écouler les stocks des produits concernés. Il est de 360 jours selon l'article 26a de l'ordonnance sur les produits biocides « à condition qu'il n'y ait pas lieu de s'attendre à des effets inacceptables pour l'être humain, les animaux ou l'environnement. »

peinture. Besoin de s'exprimer qui s'affirme plus fort encore à l'adolescence, la photographie et le graffiti qu'elle se risque à « avouer », cette envie « de faire passer un message ». Lucie rejoint donc l'atelier d'Oreste et le dédic survient en découvrant ses créations.



Oreste Pellegrini et Lucie Milanov.

Lors de l'ouverture de cette voie nouvelle, cela ne vous étonnera pas, Oreste propose à Lucie de « poser » un de ses graffitis sur une arche du viaduc de Saint-Sulpice. Belle opportunité que Lucie transforme, afin de demeurer dans la légalité. « En révolte contre une société au sein de laquelle je peine à

trouver ma place, à être reconnue pour ce que je suis, j'ai appris tout de même à réfréner mes envies de transgression. J'ai donc proposé une autre forme artistique à Oreste. Le lendemain, il avait commandé cette immense plaque métallique ! ».

Oreste et Lucie, un savant alliage de douceurs et de duretés. Mais surtout deux esprits frondeurs, à l'image du Val-de-Travers. Comme le dit René Char : « À ne rien troubler, on ne mérite ni respect ni égards ! ».

Aujourd'hui, l'œuvre est terminée. Et suspendue... Cimaie naturelle, l'arche du viaduc de Saint-Sulpice. Oreste a enfourché harnais, cordes, pitons et autres perçues... Sans rien dire à personne. Lucie était présente, bien sûr !

L'œuvre fait désormais, modestement, un joli clin d'œil au drapeau suisse de Môtiers. Quand les esprits frondeurs se rencontrent ou, tout au moins, se saluent de loin. En catimini ! Pour le bien du Val-de-Travers !

Claude-Alain Kleiner